



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE LA DRÔME

## ARRÊTÉ N°2008-2354

### PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B

Le Président du Centre de Gestion de la Drôme,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et leurs Établissements Publics,

Vu le procès-verbal du 6 novembre 2008 et la proclamation des résultats de l'élection du 1<sup>er</sup> tour de scrutin,

#### ARRÊTE

La Commission Administrative Paritaire de **catégorie B**, présidée par Monsieur GERMAIN Jean, est composée comme suit :

Représentants de la collectivité			Représentants du personnel			
Titulaires			Titulaires			
GERMAIN	Jean	Bourg-Lès-Valence	GH 3	BARBUT	Bernadette	FO
VECCHIATO	René	Savasse	GH 3	BRINI	Sélim	CFDT
BOURBONNEUX	Monique	Bourg-de-Péage	GH 3	CROZIER	Arlette	SAFPT
VALLET	Alain	Mours-St-Eusèbe	GH 4	BOURRETTE	Christian	FO
FALLOT	Alain	Malataverne	GH 4	MIEUSSET	Marie-Jeanne	CFDT
Suppléants			Suppléants			
CHEVAL	Jacques	St Vallier	GH 3	BERNARD	Mireille	FO
MARTIN	Renée	Cléon d'Andran	GH 3	TUTELAIRE	Patrice	CFDT
DEROUX	Dominique	Bourg-de-Péage	GH 3	MERIAUX	Valéry	SAFPT
ROLLET	Daniel	St-Paul-Trois-Châteaux	GH 4	LE PECHOUX	Patrick	FO
ROUBAT	Louis	Aouste-Sur-Sye	GH 4	DIARD	Michèle	CFDT

Fait à Bourg-Lès-Valence, le 19 novembre 2008



Le Président